

Le 10 SEP. 2024



Le Président,

Monsieur Lucas PUGIN
Mairie
197 Grande Rue
74930 REIGNIER-ESERY

Dossier suivi par :
François BORDELIER
Tel : 04 50 33 72 30
Mail : fbordelier@haute-savoie.cci.fr

Objet : Modification n°3 PLU Reignier-Esery
V/Réf : C2024-M3-05LP/NL

REIGNIER-ESERY			
	A	C	Observations
D.P. 1		✓	Pugin
D.P. 2			
D.P. 3			
D.P. 4			
D.P. 5			
D.P. 6			
D.P. 7			
D.P. 8			
D.P. 9			
D.P. 10			
D.P. 11			
D.P. 12			
D.P. 13			
D.P. 14			
D.P. 15			
D.P. 16			
D.P. 17			
D.P. 18			
D.P. 19			
D.P. 20			
D.P. 21			
D.P. 22			
D.P. 23			
D.P. 24			
D.P. 25			
D.P. 26			
D.P. 27			
D.P. 28			
D.P. 29			
D.P. 30			
D.P. 31			
D.P. 32			
D.P. 33			
D.P. 34			
D.P. 35			
D.P. 36			
D.P. 37			
D.P. 38			
D.P. 39			
D.P. 40			
D.P. 41			
D.P. 42			
D.P. 43			
D.P. 44			
D.P. 45			
D.P. 46			
D.P. 47			
D.P. 48			
D.P. 49			
D.P. 50			
D.P. 51			
D.P. 52			
D.P. 53			
D.P. 54			
D.P. 55			
D.P. 56			
D.P. 57			
D.P. 58			
D.P. 59			
D.P. 60			
D.P. 61			
D.P. 62			
D.P. 63			
D.P. 64			
D.P. 65			
D.P. 66			
D.P. 67			
D.P. 68			
D.P. 69			
D.P. 70			
D.P. 71			
D.P. 72			
D.P. 73			
D.P. 74			
D.P. 75			
D.P. 76			
D.P. 77			
D.P. 78			
D.P. 79			
D.P. 80			
D.P. 81			
D.P. 82			
D.P. 83			
D.P. 84			
D.P. 85			
D.P. 86			
D.P. 87			
D.P. 88			
D.P. 89			
D.P. 90			
D.P. 91			
D.P. 92			
D.P. 93			
D.P. 94			
D.P. 95			
D.P. 96			
D.P. 97			
D.P. 98			
D.P. 99			
D.P. 100			

Anney, le 02 septembre 2024

Monsieur le Maire,

La CCI Haute-Savoie a bien reçu le dossier relatif à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, ce dont nous vous remercions.

Après lecture de ce document, la CCI Haute-Savoie souhaite porter à votre connaissance les deux remarques ci-dessous.

En premier lieu, il est indiqué page 14 du Rapport de présentation que l'un des objectifs de ce projet est de « créer une offre [commerciale] de proximité en lien avec la densification et la fréquentation liée à la gare. En aucun cas cette polarité doit être concurrentielle du centre-ville. Pour cela, les locaux sont limités à 150 m² de SP / unité ». Nous regrettons que ce dossier n'apporte pas plus de précisions sur le volet Commerce (au-delà de ces éléments et de ceux indiqués page 4 des OAP), d'autant qu'il existe à proximité plusieurs polarités et que l'organisation commerciale de Reignier-Esery est déjà fragmentée. Par ailleurs, nous vous invitons -si cela n'a pas été engagé- à associer étroitement à cette démarche le dirigeant du Commerce de Gros situé sur le secteur concerné par cette modification n°3.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.


Philippe CARRIER